

débuté avant la réception du préavis susmentionné se poursuivent jusqu'à ce que ces projets soient terminés, tout comme si le présent Accord demeurerait en vigueur pour toute la durée des projets.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.